

A propos du ne explétif après sans que

Autor(en): **Glättli, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Vox Romanica**

Band (Jahr): **19 (1960)**

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-18016>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A propos du *ne* explétif après *sans que*

La question si débattue de la négation après *sans que* continue à retenir l'attention des grammairiens. Depuis une dizaine d'années, trois grammairiens en particulier, à savoir Dauzat, Georgin et Grevisse se sont occupés de ce problème. Leurs opinions étant assez divergentes, il nous a paru intéressant de les discuter.

Albert Dauzat, *Grammaire raisonnée de la langue française*³, Lyon-Paris 1952, p. 332¹: «*Sans que* (comme *sans* préposition), qui comporte une idée négative, exclut *ne*: c'est une faute (commise par des auteurs négligents) d'écrire «sans qu'il *ne* soit . . . » Dauzat revient à ce problème dans *Le guide du bon usage*, Paris 1954, p. 149s. «Il est venu sans qu'on *ne* l'ait su» est une faute de gens qui veulent trop bien parler.» En note, il constate que c'est un des cas assez rares où Ferdinand Brunot était d'accord avec l'Académie, «Lancelot» et Littré. Pour achever de convaincre les incrédules, Dauzat compare les deux phrases que voici: «Vous ne partirez pas sans l'avoir entendu» et, «vous ne partirez pas sans que vous l'ayez entendu.» Comme personne n'aurait l'idée de placer un *ne* dans la proposition infinitive, Dauzat en conclut qu'un *ne* dans la subordonnée qui exprime la même idée que la proposition infinitive doit être considéré comme une faute.

René Georgin, *Pour un meilleur français*, Paris 1951, p. 199s.: «*Sans que*, négatif par lui-même, ne devrait pas être accompagné d'une négation. La faute, dont se gardaient en général les classiques, se trouve chez Chateaubriand, chez Mérimée, chez Stendhal, chez Bourget, chez A. France et chez Rostand.» Il ajoute que cette faute s'est beaucoup répandue depuis. Des exemples recueillis par lui entre mille, il en cite cinq empruntés

¹ Le texte relatif à *sans que* est conforme à celui de la 1^{re} édition (mai 1947) et à celui de la 2^e édition revue et corrigée (nov. 1947).

à Mauriac, Jacques Perret, Aragon et Bernanos. Ces exemples se ramènent à deux types. Nous n'en citerons qu'un pour chaque type. Voici un exemple de Mauriac: «Jamais la France n'a été affaiblie sans que l'étranger n'y trouve des serviteurs.» A noter que la proposition principale est négative. Un exemple emprunté à Aragon caractérise le second type. Le voici: «On suit sa vie comme une chose naturelle et puis soudain elle prend l'accent des mauvais rêves, sans que rien *ne* se soit produit.» En ce qui concerne la phrase d'Aragon, Georgin suppose que la négation après *sans que* s'explique par la présence de *rien* qui est ordinairement – mais pas obligatoirement – accompagné de *ne*. Georgin reprend ce problème dans *La prose d'aujourd'hui*, Paris 1956, p. 93. Il écrit que: «Après *sans que*, négatif par lui-même, le *ne*, facultatif après *avant que*, à moins que, est inutile.»

Après avoir cité un certain nombre d'exemples avec *sans que* suivi des indéfinis *aucun*, *nul*, *rien* et l'adverbe *jamais*, mots qui, selon Georgin, expliquent sans le justifier ce *ne* superflu, il cite deux phrases empruntées à Mauriac, *L'Agneau*. Les voici: «Aussi put-il passer tout près de Michèle sans qu'elle ait osé l'aborder» et, «il ne se tue pas un cochon dans la paroisse sans que je n'en aie ma part.» Georgin s'étonne que dans une de ces phrases Mauriac fasse suivre *sans que* de *ne* tandis qu'il l'omet dans l'autre. Il se demande si Mauriac a cédé à un caprice ou s'il a voulu insinuer par là que le curé de campagne ne se garde pas des fautes vénielles.

Maurice Grevisse, *Le Bon Usage*, 7^e édition revue, Gembloux-Paris 1959, p. 830. Grevisse constate que «Après *sans que*, si l'on suit l'usage classique ordinaire, on ne met pas *ne*», et il ajoute que «Dans l'usage moderne, *sans que*, en dépit de l'opposition des puristes, se fait couramment suivre de *ne*.»

En résumé, on peut dire que, tandis que Dauzat et Georgin condamnent l'emploi de *ne* après *sans que* – ce dernier toutefois en des termes plus nuancés –, M. Grevisse considère que l'emploi de *ne* après *sans que* est consacré par l'usage. Comme on le voit, nous nous trouvons en présence de deux avis contraires qu'il sera difficile de concilier. Ce que nous voudrions tenter ici, c'est de faire voir qu'il existe une solution moyenne. Notons tout d'abord

que l'affirmation de M. Grevisse selon laquelle aujourd'hui *sans que* se fait couramment suivre de *ne* est contredite par deux témoignages autorisés. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans la *Syntaxe du français moderne* de G. et R. Le Bidois, 2, p. 465: «Dans la langue tout à fait moderne domine, et de beaucoup, la construction sans *ne*.» Il nous semble que cette constatation, faite en 1938, est toujours valable. Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir n'importe quel journal d'aujourd'hui. On constaterait que les propositions introduites par *sans que* suivi de *ne* sont en minorité¹.

Dans un article paru dans le *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 46 (1950), p. 7, intitulé *Sur la négation abusive*, Joseph Vendryes partage l'opinion de MM. Le Bidois sur la fréquence de *ne* après *sans que*. «Mais les exemples où la négation (après *sans que*) est absente sont plus nombreux; on dit aujourd'hui *il est parti sans que je le lui permette, je le sais sans que vous m'en parliez, venez sans que je vous le dise*, etc.»

Il y a donc désaccord entre MM. Le Bidois et Vendryes d'une part et M. Grevisse de l'autre. Comment expliquer ce fait? Si l'on examine d'un peu près les onze exemples cités par M. Grevisse, ce qui frappe c'est que le grammairien belge ne cite que la proposition subordonnée. Or si l'on complète ces onze exemples par la principale correspondante, il apparaît que seul l'exemple de Bernanos est du même type que ceux que cite Vendryes. A une différence près cependant, à savoir que la phrase de Bernanos contient un *ne* que rien ne justifie, comme nous allons voir plus loin. Voici la phrase en question, citée en entier: «Il eût souhaité non seulement d'être obéi, mais d'être respecté, honoré, et s'il eût été possible, *sans que cela ne lui coûtât trop cher, aimé.*» *Lettre aux Anglais*, Paris 1946, p. 89. Sur les dix autres que cite M. Grevisse, cinq dépendent d'une principale négative, quatre contiennent les indéfinis *rien* ou *personne* accompagnés ordinairement de *ne*, un

¹ Voici ce que dit M. BESCHERELLE, *Grammaire nationale*, Paris 1862, p. 750, au sujet de la fréquence de *ne* après *sans que*: «Il est vrai cependant que de bons écrivains ont aussi fait usage de cette négation; mais les exemples qu'on rencontre de cet emploi abondent si peu, qu'ils sont en comparaison de ceux où *ne* est supprimé, dans la proportion de un à cent.»

– celui qui est emprunté à Michelet, *Jeanne d'Arc* – est cité par erreur¹. Le désaccord dont il a été question plus haut n'est donc qu'apparent. Gageons que si l'éminent syntacticien s'était appliqué à recueillir des exemples où *sans que* est régi par une principale positive, semblables à ceux que cite Vendryes, il se serait gardé d'écrire que «dans l'usage moderne, *sans que* se fait couramment suivre de *ne*.» Il se serait également rendu compte que la phrase de Bernanos représente un cas exceptionnel.

Nous verrons plus loin que même les cinq exemples de *sans que* régi par une principale négative cités par M. Grevisse font illusion sur la fréquence de ce tour.

Il nous semble qu'on ne peut rien dire de valable sur la négation après *sans que* sans distinguer nettement les trois cas suivants.

A.

La subordonnée introduite par sans que suivi de ne est régie par une principale négative

C'est là un fait capital. Les trois grammairiens suivants ne manquent pas d'insister là-dessus. D'abord K. Nyrop, *Etudes de grammaire française*, 31, Copenhague 1929, p. 46. «Selon les règles officielles, il ne faut jamais mettre *ne* après cette conjonction. Pourtant, la négation contenue dans *sans* amène parfois l'emploi d'un *ne* explétif, quand la proposition principale est négative.» Puis G. et R. Le Bidois, *Syntaxe du français moderne*, 2, p. 465 (voir, à ce propos, les exemples de La Bruyère, Montesquieu, Stendhal, Bourget et Benoit), et enfin J. Vendryes dans l'article mentionné ci-dessus dans lequel l'éminent linguiste, après avoir cité trois exemples tirés de M^{me} de Sévigné, de La Bruyère² et de Saint-Simon, s'exprime en ces termes: «Comme

¹ Le texte de Michelet porte en effet: «Toutes les cérémonies furent accomplies, sans qu'il y manquât rien.» J. MICHELET, *Jeanne d'Arc, 1412-1432*, Paris 1853, Librairie L. Hachette et Cie., p. 50. M. Grevisse semble avoir été induit en erreur par le texte fautif de l'édition Nelson.

² L'exemple relevé par Vendryes dans la préface des *Caractères*: «On ne peut pas néanmoins les restreindre à une seule cour ni les

on le voit, après *sans que*, il semble que la négation ait tendance à s'introduire surtout quand la proposition principale est elle-même négative. C'est un cas typique d'extension abusive.» Non que Nyrop ait le mérite d'avoir fait le premier cette constatation. Au milieu du siècle dernier, un grammairien allemand, Otto Hölder, dans son ouvrage *Grammatik der französischen Sprache*, Stuttgart 1865, p. 439, avait déjà attiré l'attention là-dessus: «Wenn der Hauptsatz negativ ist, so steht im Nebensatz zuweilen *ne*.» On ne saurait mieux dire.

Ce point établi, tout s'éclaire. Mauriac en faisant suivre *sans que* de *ne* dans la phrase de l'*Agneau* citée plus haut ne cède nullement à un caprice comme le pense Georgin, mais il ne fait qu'imiter M^{me} de Sévigné, La Bruyère, Saint-Simon et Montesquieu. L'autre phrase de l'*Agneau* que cite Georgin – voir ci-dessus – se caractérise par l'absence de la particule *ne*. Elle s'explique sans aucun doute par le fait que la principale qui régit *sans que* est positive.

La lecture d'un roman récent de Marc Blancpain, *Ces demoiselles de Flanfolie*, Paris 1956, confirme l'exactitude de l'observation selon laquelle la présence d'un *ne* après *sans que* s'explique par le caractère négatif de la proposition principale. Nous y avons relevé cinq exemples de *sans que*. Une seule fois, *sans que* est construit avec *ne*, sans doute parce que la principale est négative. «Car Ahmed est bon; ce peuple est bon. Jamais Liane et Robert ne sont descendus dans un village de la Vallée ou un campement de fouilleurs sans qu'un notable *ne* s'avance à leur rencontre, *ne* présente à Liane la plus belle des roses et, à Robert, les prémisses de son jardin¹.» Un seul des quatre autres exemples devra suffire. «Ils partirent au petit trot. Le soleil déclinait déjà, et les chevaux,

renfermer en un seul pays, sans que mon livre *ne* perde beaucoup de son étendue et de son utilité, *ne* s'écarte du plan que je me suis fait d'y peindre les hommes en général», paraît bien être le seul qu'on rencontre. Une lecture rapide des *Caractères* ne nous a pas permis d'en découvrir d'autres. En revanche, nous avons relevé neuf exemples de *sans que* non suivi de *ne*. Dans tous les cas la subordonnée est régie par une principale positive!

¹ MARC BLANCPAIN, *op. cit.*, p. 73.

qui semblaient pressentir qu'ils approchaient du bout de leurs peines, allaient allègrement *sans qu'on eût* à les encourager¹.»

La lecture de deux romans de Joseph Kessel aboutit au même résultat. Il s'agit de *Belle de Jour*, Paris 1930, et du *Lion*, Paris 1958. Dans le premier de ces romans, on relève deux exemples de *sans que* suivi de *ne* dépendant d'une principale négative et deux autres où une principale positive régit *sans que* non suivi de la particule *ne*. Pour chacun des deux cas, nous nous contentons de citer un exemple: «Elle ne pouvait penser, sans qu'une enivrante souffrance *ne* ralentît la cadence de son cœur, à cette silhouette qui avait disparu dans la maison honteuse².» «C'est vrai, tu es mariée, dit lentement le jeune homme, *sans qu'il fût* possible de discerner s'il y avait plus de jalousie ou de respect dans sa voix³.»

Dans *Le Lion*, les exemples de *sans que* avec *ne* font défaut. Cependant une lecture attentive fait découvrir neuf exemples où la négation après *sans que* manque. Toutes ces subordonnées dépendent d'une principale positive⁴. L'une d'elles contient l'indéfini *rien*. Kessel conscient de la valeur négative de *sans que* s'abstient de le faire suivre de *ne*: «... car elle s'était approchée *sans que rien*, pas même le frémissement d'une brindille, *m'eût* averti de ce mouvement⁵.»

Que dire de la légitimité de ce *ne*? Disons tout de suite que logiquement cette particule ne se justifie pas, parce que, si la principale est négative, la subordonnée introduite par *sans que* prend un sens positif, la double négation valant une affirmation. Considérons une phrase de Bourget, tirée du *Disciple*, éd. Nelson, p. 105: «Je ne traversais pas une rue, je ne regardais pas un de nos meubles, sans que le souvenir du mort *ne* s'éveillât en moi, avec une obsession qui me faisait mal.» En pure logique, *ne* n'a

¹ MARC BLANCPAIN, *op. cit.*, p. 163; les autres exemples se lisent aux pages 104, 163 et 237-238.

² JOSEPH KESSEL, *Belle de Jour*, p. 72; l'autre exemple de *sans que* suivi de *ne* se lit à la page 117.

³ JOSEPH KESSEL, *op. cit.*, p. 191-192.

⁴ JOSEPH KESSEL, *Le Lion*, p. 48, 50-51, 73 (deux exemples), 84, 123, 141, 290.

⁵ JOSEPH KESSEL, *op. cit.*, p. 24.

pas sa place ici. Robert Greslou, qui parle de son père, considère comme absolument certain le fait non nié par lui. Un exemple fourni par le *Dictionnaire de l'Académie* est à cet égard significatif: «Je ne puis parler *sans qu'il m'interrompe*.» Le sens étant: Chaque fois que je parle, il m'interrompt, la particule *ne* serait superfétatoire. Cependant, vu le nombre d'excellents écrivains tels que M^{me} de Sévigné, La Bruyère, Saint-Simon, Montesquieu, Chateaubriand, Mérimée, Bourget, A. France, etc. qui ne se sont pas fait faute d'ajouter *ne*, il faut admettre que cette particule répond à une tendance profonde de la langue¹.

Dans la phrase de M^{me} de Sévigné tirée d'une lettre du 28 août 1675: «Mais ces cris de toute une armée ne se peuvent pas représenter, sans que l'on *n'en* soit ému», *ne* se comprend aisément². Il y a en effet une forte idée négative implicite dans toute la phrase. Rien d'étonnant qu'elle déteigne même sur la subordonnée³. Vendryes, dans l'article cité ci-dessus, fait remarquer avec raison que la phrase de M^{me} de Sévigné signifie: «Il paraît impos-

¹ Ce phénomène n'est du reste pas propre au français. Le grammairien Hermann Paul le signale aussi en allemand. Des nombreux exemples qu'il emprunte à des écrivains des XVIII^e et XIX^e siècles, il résulte que la négation *nicht* s'immisce non seulement dans des subordonnées introduites par *ohne dass*, mais aussi dans des propositions infinitives introduites par *ohne*. Voir *Deutsche Grammatik*, IV, Halle a. S. 1920, p. 337, § 512 et, du même auteur, *Prinzipien der Sprachgeschichte*, 4^e éd., Halle a. S. 1909, p. 170 s.

Nous devons les renseignements sur l'allemand à l'obligeance de M. Walter Clauss, professeur d'allemand au Gymnase cantonal de Zurich. Qu'il trouve ici l'expression de notre vive reconnaissance.

² L'édition de la Pléiade des *Lettres* de M^{me} de Sévigné, texte établi et annoté par Gérard-Gailly, I, Paris 1953, p. 834, porte: «... *sans que l'on en soit ému*.» Vérification faite, cette leçon n'est pas à retenir. Le manuscrit Capmas, déposé à la Bibliothèque Nationale, dans la Sixième partie du *Recueil des Lettres* de M^{me} de Sévigné (voir au verso de la page 68) porte en effet: «... , mais ces cris de toute une armée ne se peuvent pas représenter sans que l'on *n'en* soit ému, ...»

³ M. Robert Le Bidois consacre à cette question une de ses chroniques bimensuelles du *Monde*. Riche en exemples nouveaux, elle ne fait que confirmer ce qui est dit dans la *Syntaxe du français moderne*, 2, p. 465. Voir *Le Monde* du 26 novembre 1958, p. 8.

sible qu'on ne soit pas ému.» Point n'est besoin, à nos yeux, d'attribuer ce *ne* au désir de renforcer *sans que* qui aurait perdu une partie de sa force négative¹. *Sans que* ayant une forte valeur négative n'a pas besoin d'être renforcé². Cette construction, même si elle n'est pas logique, n'est donc pas vraiment choquante. Aussi est-il certainement excessif de dire comme Dauzat que «c'est une faute commise par des auteurs négligents³». Voici du reste deux exemples non encore signalés. On les joindra aux exemples de Blancpain et de Kessel mentionnés plus haut, à ceux qui ont été relevés par M. Grevisse chez Chateaubriand, Taine, Maupassant et Estaunié (voir *Le Bon Usage*, § 882) et par G. et R. Le Bidois, *op. cit.*, 2, p. 464s.

A. France, *Le Crime de Sylvestre Bonnard*, Calmann-Lévy, Nouvelle Collection Illustrée, Paris s. d., p. 72: «Mais je n'ai pu de longtemps voir dans les soirées d'hiver un fauteuil vide auprès du mien, sans que mon cœur *ne* se serrât douloureusement.»

Lyautey l'Africain, *Textes et Lettres*, 2, 1913-1915, p. 156, Paris 1954: «Depuis 1911 l'opinion publique ne cessait de se préoccuper de la question et il ne se passait guère de jours sans que les reporters surmontant toutes difficultés *n'*annonçassent notre entrée prochaine dans «Taza la Mystérieuse.»⁴

Cependant, malgré le nombre relativement élevé d'exemples qui ont été recueillis, la construction régulière (principale négative suivi de *sans que* sans *ne*) est de beaucoup la plus fréquente. Son principal rival, à savoir la conjonction *que* (= *avant que*, *sans*

¹ H. SOLTSMANN, *Syntax der Modi im modernen Französisch*, Halle a. S. 1914, p. 255.

² G. et R. LE BIDOIS, *op. cit.*, 2, p. 464; voir aussi F. BRUNOT, *La Pensée et la Langue*, Paris 1926, p. 878.

³ Il est piquant de noter que Dauzat lui-même a commis cette prétendue faute qu'il juge si sévèrement: «Il ne se passe guère de mois sans qu'une revue pédagogique *ne* parte en guerre contre eux et *ne* prêche la croisade pour l'extermination des patois.» *La Langue française d'aujourd'hui*, Paris 1912, p. 212.

⁴ L'emploi de *ne* en pareil cas paraît bien être exceptionnel chez Lyautey. Nous avons relevé dans la correspondance du Maréchal six exemples où *sans que* régi par une principale négative n'est pas suivi de *ne*.

que) ... ne régie par une principale négative, construction qui a été très usitée surtout au XVIII^e siècle, est devenu rare aujourd'hui¹. D'une cinquantaine d'exemples que nous avons recueillis, nous n'en citerons que quelques-uns.

E. Littré, *Discours de réception à l'Académie française*, prononcé le 5 juin 1873, Paris, Didier, 1873, p. 17: «M. Villemain a excellé dans la peinture de cette action réciproque des deux littératures (anglaise et française); car il ne se passa pas un long temps, *sans que*, par un libre échange, l'exportation des idées *égalât* l'importation.»

Lyautey, *Lettres du Sud-Oranais*, 1903–1906, Paris 1937, p. 46: «Tout cela est minutieusement réglementé, on ne pose pas une brique *sans que ce soit étudié* à Paris un an d'avance, contrôlé, réglé à très grands frais et au rebours de tout sens pratique.»

Maurice Barrès, *Colette Baudoche*, Paris 1913, p. 15: «Jamais je ne passe le seuil de cette ville désaffectée *sans qu'elle me ramène* au sentiment de nos destinées interrompues.»

Louis Gillet, *Suisse des jours d'épreuve, 1941–1942*, Paris 1947, p. 126: «On ne subit pas cette épreuve pendant un siècle *sans qu'il en subsiste* quelque chose².»

Gilbert Cesbron, *Il est plus tard que tu ne penses*, Paris 1958, p. 236: «Il se rappela, avec une précision d'agonisant, un cantique de son enfance: «Plus près de toi, mon Dieu . . .» Il n'avait jamais pu le chanter *sans que sa voix se brisât*, l'entendre *sans que ses yeux se remplissent* de larmes.»

¹ Voici deux exemples: FROMENTIN, *Dominique*, ch. XIV (p. 186 de l'édition de Cluny), «Elle ne pouvait pas faire un geste de mon côté *que je ne* sentisse aussitôt son souffle inégal, et je le respirais comme une ardeur de plus.» BOURGET, *Monique*, Plon-Nourrit, Paris 1910, p. 19: «Son homme n'a pas mangé une soupe, durant leur trente ans de ménage, *qu'elle ne* l'ait trempée de ses mains.» Voir à ce sujet GREVISSE, *op. cit.*, § 882d, et SOLTSMANN, *op. cit.*, p. 257.

² Au sujet de *quelque chose* au lieu de *rien* dans une subordonnée introduite par *sans que* voir MARTINON, *Comment on parle en français*, Paris 1927, p. 555, N 1. Ce cas assez généralement ignoré des grammairiens se rencontre aussi dans la phrase de Mauriac que voici: «Ecoute, je ne veux pas que nous nous séparions, ce soir, *sans que* je t'aie dit *quelque chose* qui me tient à cœur.» *Asmodée*, V, 6, *Œuvres Complètes*, IX, Paris 1952, p. 140.

Jacques Isorni, *Les illusions perdues*, *Le Monde*, 8 juin 1960, p. 6, col. 1: «Les principes de l'unité de la nation ne sont pas violés, les promesses reniées, les amitiés trahies, *sans que* les victimes de ces violations, de ces reniements et de ces trahisons *finissent* un jour par en tirer les conséquences.»

Sirius, *Espoir...* *Le Monde*, 21 juin 1960, en première page: «Il est évident, il a toujours été évident, que la négociation du cessez-le-feu ne peut être menée *sans que* viennent interférer des questions d'ordre politique.»

C.-J. Gignoux, *La Suisse*, Paris 1960, p. 85: «Le nombre des cantons est garanti par la Constitution fédérale et ne peut être modifié *sans qu'on* revise cette dernière.»

B.

La subordonnée introduite par sans que suivi de ne contient un des indéfinis aucun, personne, rien, nul ou les adverbes jamais ou ni

Comme ces mots sont bivalents, à l'exception de *ni*, et qu'ils s'emploient ordinairement accompagnés de *ne*, l'addition de *ne* ne saurait surprendre. Addition certainement abusive contre laquelle a mis en garde Littré¹. Voici ce que dit Marcel Cohen au sujet du pronom indéfini *aucun*: «Celui qui, dans une phrase négative, fait suivre *aucun* de *ne* en méconnaît le caractère positif².» Si la négation après *sans que* régi par une principale négative se rencontre déjà au XVII^e siècle, les exemples du type B. sont de date plus récente. Du temps de Littré, cette faute paraît avoir été extrêmement rare, mais depuis 1900, elle s'est beaucoup répandue, si bien qu'on pourrait la considérer comme un trait caractéristique du français de la première moitié du XX^e siècle. Cette remarque vaut surtout pour l'indéfini *rien* employé comme sujet ou complément dans la subordonnée introduite par *sans que*. C'est là que la particule *ne* paraît s'introduire le plus fréquemment.

¹ *Dictionnaire de la Langue française*, IV, p. 1822, col. 3.

² *Regards sur la langue française*, Paris 1950, p. 94. Voir aussi MARTINON, *op. cit.*, p. 552s.

Qu'elle soit due à la présence de *rien* et non à *sans que*, rien n'est plus facile à prouver.

1. a) *rien* sujet

Dans un roman de Gilbert Cesbron, *Il est plus tard que tu ne penses*, Paris 1958, on relève trois exemples de ce tour. Un seul exemple contient la particule *ne*. Il est probable qu'il faut le mettre au compte de la négligence.

P. 109: «C'est pourquoi (*sans que rien le laissât* prévoir à Jean) elle ne souhaitait plus, certains soirs, que se calfeutrer loin des autres, hors du temps.»

P. 116: «Une méfiance grandissante envers son corps; et, à tout moment, *sans que rien l'en avertisse*, le besoin d'un répit de plus en plus urgent, mais aussi plus précaire: «S'asseoir... s'asseoir tout de suite...»

P. 14: «Et, cette nuit, son cœur se serrait à la pensée qu'un malentendu aussi essentiel aurait pu la séparer de Jean *sans que rien*, dans leur vie, *n'en parût altéré*¹.»

Dans une nouvelle de Joseph Kessel, *Les Captifs*, parue dans *La Revue des Deux Mondes*, livraisons du 15 avril et du 1^{er} mai 1926, on constate la même faute d'inattention. On trouve deux exemples où la particule *ne* manque et un où elle suit immédiatement *rien*.

P. 756 (de la livraison du 15 avril 1926): «Marc admirait le goût

¹ Il se peut que le circonstanciel qui s'intercale entre *rien* et le verbe soit pour quelque chose dans l'addition de la particule *ne*. Il n'en reste pas moins qu'elle est fautive. Témoin les deux exemples que voici auxquels on joindra celui qui se lit dans *Le Lion* de Kessel, voir p. 305.

«Le soin de m'élever est le seul qui me guide,
Sans que rien sur ce point *m'arrête* ou *m'intimide*.»

CRÉBILLON, *Xerxès*, I, 1. *Théâtre complet*, éd. Garnier, Paris 1923, p. 284.

«Il n'avait formé aucun projet d'accord avec Suzette, mais quelque chose lui disait (selon l'expression consacrée) qu'il demeurerait tout naturellement chez elle après le départ des camarades, et *sans que rien* à cet égard *ait besoin* d'être spécifié.» ABEL HERMANT, *Coutras, soldat*, Paris 1909, p. 183.

qui avait choisi et disposé les objets, *sans que rien rappelât* le bazar oriental.»

P. 758: «Il avançait vers Thérèse *sans que rien dénonçât* sa volonté, mais décidé à tout.»

P. 14 (de la livraison du 1^{er} mai 1926): «Elevés selon les mêmes lois par des familles qui se connaissaient depuis leur enfance, nourris du même sang prudent, ils avaient traversé une époque trouble entre toutes, *sans que rien n'eût altéré* les vertus léguées à eux par une lignée de gens de robe et de légistes.» D'autres exemples ont été relevés par M. Grevisse chez Henriot, Mauriac¹ et La Varende. Voir *Le Bon Usage*, § 882b.

Nous ajoutons deux exemples dont l'un montre que cette faute se répand aussi dans la jeune génération.

Edmond Jaloux, *Le roi Cophtua*, nouvelle imprimée à la suite du roman *Le reste est silence*, Paris 1910, p. 209: «Elle portait avec bonheur les robes, les bijoux et l'amour de lord Cornwallis, *sans que rien* de vaniteux ni d'intéressé *n'effleurât* cette âme invulnérable².»

Françoise Noël, premier prix de philosophie au Concours Général, *Le Monde*, 10 juin 1960, p. 9, col. 1: «L'homme se trouve «jeté» dans le monde *sans que rien ne* puisse lui dévoiler son origine.»

1. b) *rien* complément

Ce cas se présente bien plus rarement que celui dont il vient d'être question. Voici deux exemples.

¹ Si M. Grevisse signale dans le roman de MAURIAC, *Le désert de l'amour*, Paris 1925, p. 213, un exemple de *sans que* suivi de *rien* et la particule *ne*, il est juste de dire qu'à la page 186, on relève un exemple correctement construit: «Et pourtant l'inextinguible flamme brûlait au-dedans d'elle *sans que plus rien la nourrît*.»

² Que *rien* et *ni* dans une subordonnée introduite par *sans que* ne déclenchent pas nécessairement, dans la conscience linguistique du Français, la particule *ne*, nous n'en voulons pour preuve que la phrase de Zola que voici: «Un de ces extraordinaires souffles de l'agio, une de ces tempêtes qui naissent, font rage, détruisent et emportent tout, *sans que rien les annonce ni les arrête*.» *Rome*, Paris 1896, p. 310.

Jean Guilton, *Portrait de M. Pouget*, Paris 1941¹: «Le Mal nous souillerait *sans que nous n'y puissions rien*»².

Jean-Marc Théolleyre, *Le Monde*, 22 janvier 1960, p. 6, col. 5: «Il les a acquises (les armes) dans des conditions qui ne sont pas régulières et dont on ignore tout. Ainsi a-t-il pu aussi bien en avoir d'autres *sans qu'on n'en sache rien*».

2. *personne*³

Anatole France, *Le puits de Sainte-Claire*, Paris 1895, p. 87: «Va! retourne à Florence! multiplie dans ta ville ces pains que tu as donnés de ta main, la nuit, *sans que personne ne te vît*; et tu seras sauvé.»

J.-L. Vaudoyer, *Laure et Laurence*, Paris 1931, p. 50–51: «Mon père entretenait peut-être dans son cœur des souvenirs tendres et mortifiés auxquels, parfois, il se donnait tout entier, *sans que personne n'en sût rien*»⁴.

¹ Cité sans indication de page par ANDRÉ THÉRIVE, *Clinique du Langage*, Paris 1956, p. 69.

² Une vingtaine d'années avant la parution du livre sur Monsieur Pouget, le futur maréchal Lyautey, dans une lettre au Général Gouraud en date du 24 mars 1917 écrivait plus correctement que le grand publiciste catholique: «Les jeunes Turcs ont continué à régner en maîtres au G. Q. G. *sans que je puisse rien*» *Lyautey l'Africain*, 3, Paris 1956, p. 231.

³ On remarquera que si la principale est négative, *personne* est remplacé par *quelqu'un*, parce que la combinaison de deux termes négatifs donne un sens positif. Voici deux exemples dus à des plumes particulièrement autorisées: «Je n'ai pas le sou, mon ami; et dans toute l'étendue de ce globe, on ne peut ni se faire saigner, ni prendre un lavement sans payer, ou *sans qu'il y ait quelqu'un qui paye pour nous*» VOLTAIRE, *Candide*, ch. 4 (p. 160 de l'édition Skira, Genève 1944). Voir reparaitre, en pareil cas, la particule *ne* est sans doute très rare. Voici cependant un exemple emprunté à MÉRIMÉE, *Romans et Nouvelles, Colomba*, éd. Pléiade, Paris 1934, p. 467: «Il est bien désagréable, en effet, de ne pouvoir parler des merveilles de l'Italie *sans que quelqu'un ne vous dise: ...*» Voir à ce propos MARTINON, *op. cit.*, p. 555, N 1.

⁴ Cité par M. GREVISSE, *op. cit.*, § 882b. Evidemment la particule *ne* pourrait aussi être due, comme nous avons vu, à la présence de *rien*, complément de savoir.

Général Giraud, *Mes Evasions*, Paris 1946, p. 41: «Les derniers jours à Saint-Quentin se passent dans le calme, *sans que personne ne* soit avisé de mon prochain départ.»

Gilbert Etienne, *Inde 1959, Le Journal de Genève*, 20 octobre 1959, en première page: «Cinq gros pigeons et deux escadrilles de moineaux s'en donnaient à cœur joie, picorant les grains (de millet) *sans que personne ne* les dérange.»

Il est sans doute inutile de citer des exemples correctement construits. Parmi ceux que nous avons recueillis, il y en a cependant un qui est particulièrement instructif. Le voici:

Guy de Maupassant, *Mont-Oriol*, éd. Conard, Paris 1910, p. 186-187: «Et Paul et Christiane s'aimaient librement, tranquillement, dans une sécurité absolue, *sans que personne s'occupât* d'eux, *sans que personne devinât* rien, *sans que personne songeât* même à les épier.»

3. *aucun* adjectif indéfini¹

Maurice Montégut, *Du pain*, Supplément à *l'Illustration* du 24 novembre 1906, p. 58: «Puis la mère était morte, en huit jours, d'un mauvais rhume, tombant sur une carcasse délabrée, *sans qu'aucun* soin n'intervînt pour arrêter...»

Jean Guilton, *Portrait de M. Pougel*, Paris 1941, p. 260: «Mais soudain il était tout différent, et *sans qu'aucun* trait n'ait bougé, une jeune lumière, une sorte de délicieux sourire éclairait de nouveau sa figure.»

Jean Cocteau, *Le Testament d'Orphée*, *Le Monde*, 25 juillet 1959, p. 5, col. 1: «Un film libre, *sans qu'aucune* condition commerciale n'intervienne, et destiné à l'innombrable public de jeunes formés par les cinémathèques à travers le monde et auquel on ne sert jamais les spectacles dont il a faim et soif.»

¹ Nous n'avons pas trouvé d'exemples où *aucun* pronom est employé comme sujet de la subordonnée introduite par *sans que* suivi de *ne*. Il s'en trouverait certainement si l'on cherchait avec soin.

4. *nul*¹

M. R. Le Bidois commentant la phrase: «Ils l'ont fait tout simplement, *sans que nul ne* les contraigne», prononcée par le général de Gaulle le 3 octobre 1958, dit ceci: «Par ce *ne* le président du conseil a voulu marquer sans ambiguïté l'absence totale de contrainte².» Cette explication n'est guère satisfaisante. «*Sans que nul* les contraigne» serait-il ambigu? Non, sans doute. *Ne* doit s'expliquer autrement. Le pronom *nul* déclenche automatiquement, dans la conscience linguistique du Français, la particule *ne*³. Elle ne devient superflue que dans des cas extrêmement rares, p. ex. quand la proposition principale est négative⁴, ou quand la subordonnée est introduite par *sans que*. Nous croyons donc que dans la phrase du général de Gaulle, il s'agit d'un emploi mécanique de *ne*. Avant le Président de la République, d'autres et non les moindres se sont permis cette entorse à la syntaxe.

Maurice Barrès, *Colette Baudoche*, Paris 1913, p. 201: «Ainsi, un commun idéal d'honneur militaire est invoqué par les deux jeunes gens, de la manière la plus simple, à deux pas du tragique plateau de Gravelotte, *sans que nul ne* précise au service de quelle nation⁵.»

Albert Grenier, *Les Gaulois*, Paris 1945, p. 23: «Et souvent, *sans que nul ne* songe à vérifier les faits, un mouvement d'enthousiasme ou d'indignation suffit à décider de la conduite de tous.»

Ch.-E. Ravussin, *La situation empire en Algérie*, *La Gazette de Lausanne*, 9 janvier 1957, en première page: «Des opérations mili-

¹ Voir R. GEORGIN, *La Prose d'aujourd'hui*, Paris 1956, p. 93, un exemple relevé chez A. Arnoux.

² *Le Monde*, 26 novembre 1958, p. 8, col. 3.

³ Voir à ce sujet les nombreux exemples réunis par M. GREVISSE, *op. cit.*, p. 487, et K. SANDFELD, *Syntaxe du français contemporain*, I, Paris 1928, p. 368.

⁴ «*Je ne voudrais pas que nul* souffrît par ma faute.» EUGÈNE BRIEUX, *La Robe rouge*, III, IX. Supplément à *l'Illustration* du 24 mars 1900, p. 28.

⁵ G.-O. D'HARVÉ, *Parlons bien*, Bruxelles 1923, p. 60, cite une phrase de Barrès malheureusement sans référence. «*Sans que nul* les traite de chimériques.»

taires furent immédiatement engagées dans toute la région, pour essayer de retrouver les assaillants, mais le seul fait qu'une attaque ait pu se prolonger si longtemps *sans que nul secours n'intervienne* donne évidemment lieu à des protestations.»

En ce qui concerne ce dernier exemple dans lequel *nul* est employé comme adjectif, il est permis de penser que le correspondant de *La Gazette de Lausanne* se serait abstenu d'employer *ne* s'il avait écrit «sans qu'aucun secours», ce qui serait du reste une façon plus courante de s'exprimer. Au XVII^e siècle, *nul* adjectif dans une subordonnée introduite par *sans que* se construisait plus correctement¹. Témoin la phrase que voici: «Il y a même des stupides, et j'ose dire des imbéciles, qui se placent en de beaux postes et qui savent mourir dans l'opulence, *sans qu'on les doive soupçonner en nulle manière* d'y avoir contribué de leur travail ou de la moindre industrie.» La Bruyère, *Caractères, Des Biens de Fortune*, Editions du Milieu du Monde, Genève, s. d., p. 125-126.

Quant à *nul* pronom, nous avons eu la chance de découvrir trois exemples récents où cet indéfini n'est pas suivi de *ne*², ce qui représente sans aucun doute la seule construction correcte.

Yves Gandon, *Le Démon du style*, Paris 1938, p. 172: «Roland Dorgelès atteignait d'emblée tout le public qui lit, non seulement par la traduction directe et sans fioritures de ce qu'il avait vu et senti au front, mais encore par un rythme allègre et bon enfant, soutenu d'images familières, immédiatement perceptibles, où l'émotion s'accrochait, *sans que nul* s'en pût formaliser, aux tours même les plus argotiques du langage «poilu».»

Marcel Sendrail, *Le Serpent et le Miroir*, Paris 1954, p. 122: «A la table familiale, des sièges sont réservés pour les jeunes mortes de la maison qui, de loin en loin, au dessert viennent s'y asseoir, *sans que nul* songe à s'en étonner.»

¹ Dans *Le Courrier de Vaugelas*, 15 février 1877, p. 140, E. MARTIN signale une phrase de Froissart, II, II, 57, dont voici la teneur: «La porte fut ouverte, et y entrèrent les Gantois, *sans que nul mal y fissent*.»

² Au sujet de *nul* employé positivement voir SANDFELD, *op. cit.*, I, p. 368, et G. et R. LE BIDOIS, *op. cit.*, I, p. 218-219.

Emile Henriot, à propos du roman *Le Congrès d'Aix*, de Solange Fasquelle, *Le Monde*, 2 novembre 1960, p. 6: «Elisabeth aux douces manières le consolera donc – juste le temps d'apprendre l'innocence et la fidélité d'Hélène, immobilisée dans une clinique parisienne à la suite d'un accident d'automobile qui l'a laissée quinze jours dans le coma, sans pouvoir donner de nouvelles et *sans que nul* en ait rien su à Aix.»

5. *jamaïs*

Comme cet adverbe est bivalent, c'est-à-dire positif ou négatif, selon le contexte, on ne s'étonnerait pas qu'il s'accompagne quelquefois d'un *ne* quand la subordonnée est introduite par *sans que*. Cependant nous n'en avons pas trouvé d'exemples¹. Nos matériaux ne contiennent que des exemples correctement construits. En voici un:

J. Vendryes, *Le Journal des Savants*, juillet-septembre 1956, p. 140: «L'originalité de l'art irlandais consiste en un curieux équilibre entre deux tendances opposées qui se mêlent *sans que jamais* l'une des deux l'emporte sur l'autre.»

6. *ni*

Au sujet de cette particule, M. Grevisse, *op. cit.*, p. 943, s'exprime en ces termes: «*Ni* équivaut à *et* avec une négation. Il ne s'emploie presque jamais sans la particule *ne* placée avant ou après lui.» Malheureusement il ne cite pas d'exemples qui intéressent notre cas. Nous n'en avons relevé qu'un seul où *ne* n'est pas justifié.

Le Monde, 3 février 1960, p. 6, col. 1: «Que l'on puisse écrire une «Histoire parallèle des Etats-Unis et de l'U.R.S.S.» pour le public de tous les pays (qu'ils soient du monde capitaliste ou du monde communiste); que pareille tâche ait pu être confiée à deux écrivains français aussi différents que M. André Maurois et M. Louis Aragon, *sans que ni l'un ni l'autre ne* s'effrayent de ce «voisinage de palier», c'est là sans doute un des signes du changement survenu dans les esprits depuis environ un an.»

¹ RENÉ GEORGIN, *La Prose d'aujourd'hui*, p. 93, en a relevé un chez t'Serstevens: «*Sans que jamais* un jardinier *ne* se montrât.»

C.

La subordonnée introduite par sans que suivi de ne est régie par une principale positive

C'est là un cas très rare. Nous avons vu que M. Grevisse a relevé un seul exemple de ce type chez Bernanos (voir plus haut, p. 302). Soltmann, *op. cit.*, p. 256, en cite un qui est emprunté à Zola, *L'attaque du moulin*: « Il répondit *sans qu'un* muscle de sa face *ne bougeât*¹. » En voici un que nous avons découvert dans la correspondance du Maréchal Lyautey. Il est exceptionnel chez Lyautey et doit sans aucun doute être attribué à un moment de distraction.

Lyautey l'Africain, *Textes et Lettres*, 4, Paris 1957, p. 144-145: Rabat, le 25 juillet 1921. « Peu à peu toutes les tribus riveraines de l'Ouergha, Meziat, Mezraoua, Jaïa, Senhadja, N'tioua qui depuis 1914, *sans que* nous *ne* les occupions, gravitaient dans notre orbite, ... se sont détachées de nous et reconnaissent toutes l'autorité d'Abd-el-Malek. »

Arrivé au terme de cette étude, nous croyons avoir démontré qu'on ne saurait juger de la légitimité du *ne* après *sans que* sans tenir compte de la nature de la principale. Pour la raison que nous avons dite (p. 306), *ne* a droit aux circonstances atténuantes quand la subordonnée est régie par une principale négative. N'oublions pas que ce tour est fondé sur une tradition respectable dont il convient de tenir compte. On ne saurait traiter d'incorrect un tour qu'on trouve sous la plume de quelques-uns des plus grands écrivains français. Quant au *ne* qui s'introduit derrière les indéfinis et les adverbes *jamais* et *ni*, c'est une incorrection de date relativement récente. Elle est due à l'inattention et à la hâte toute moderne avec laquelle nous écrivons. Nous ne croyons pas que *ne* après *sans que* s'emploie couramment aujourd'hui, ni qu'il ait fait des progrès alarmants. Rien ne permet de l'affirmer. Par crainte de trop alourdir notre exposé, nous nous sommes abstenu

¹ Cependant, quand on se reporte à l'édition des *Œuvres complètes* parue chez F. Bernouard, 37, Paris 1928, p. 356, on constate que le texte porte: « Mais il se remit aussitôt, il répondit, *sans qu'un* muscle de sa face *bougeât*: ... »

de citer tous les exemples correctement construits qui sont bien plus nombreux que les autres. Cela vaut surtout pour les exemples où la subordonnée contient un indéfini. Parmi ces derniers, c'est *rien* qui paraît attirer le plus fréquemment la particule *ne*. Que de grands lettrés tels que Jaloux, Henriot, Mauriac, La Varende et Guitton aient commis cette faute est à vrai dire un symptôme inquiétant.

Un mot pour finir. René Georgin, dans son livre *La Prose d'aujourd'hui*, p. 93, cite une phrase de Camus empruntée à *L'Etranger*. La voici: «Ils se sont assis *sans qu'une* des chaises *ne* grinçât.» Or l'édition de 1957 de *L'Etranger* porte à la page 18: «... *sans qu'aucune* chaise *grinçât*.» Y a-t-il une meilleure justification de notre étude que cette correction apportée à son texte par le jeune Prix Nobel de littérature si prématurément disparu?

H. Glättli